

RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA LXI COSAC

SESSION III

L'Espace européen de l'éducation et tant que moteur de la refonte et du renforcement du Marché Unique

–note d'information–

Conformément aux Traités en vigueur, les États Membres conservent la compétence en matière d'éducation, de formation professionnelle et de culture, mais l'UE joue un rôle important, en encourageant la coopération entre les États Membres, tout en soutenant et en complétant leur action.

L'UE tient particulièrement à (i) développer la dimension européenne de l'éducation, (ii) encourager la mobilité des étudiants, des stagiaires et des enseignants, (iii) promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement et (iv) améliorer la formation professionnelle initiale et continue et y faciliter l'accès afin de permettre l'insertion professionnelle et la réinsertion sur le marché du travail. Ainsi, les institutions européennes pourraient adopter des mesures d'encouragement, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États Membres ([articles 165 et 166 du TFUE](#)).

L'amélioration de la qualité et du nombre d'emplois a été une priorité absolue de la Commission européenne actuelle. En ce sens, plusieurs initiatives ont été prises : [La garantie pour la jeunesse](#), [l'Initiative pour l'emploi des jeunes](#), la [Recommandation](#) sur l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du

travail et la [Stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#).

Aux termes de la Garantie pour la jeunesse, les États Membres [se sont engagés](#) à veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage et un stage, dans un délai de quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel. Les données les plus récentes indiquent que cette initiative a été un succès puisque, depuis 2014, ce sont plus de 14 millions de jeunes qui en ont bénéficié.

En juin 2016, la nouvelle [Stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#) visait à accroître le capital humain, l'employabilité et la compétitivité, en mettant l'accent sur (i) l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation des compétences, (ii) le renforcement de la visibilité et de la comparabilité des compétences et des qualifications et (iii) l'amélioration de l'intelligence des compétences et de l'information pour de meilleurs choix de carrière. Une initiative clé a été la création de la « [Coalition en faveur des compétences et des emplois numériques](#) », afin de répondre au besoin de compétences numériques à tous les niveaux : la société numérique, l'économie numérique, l'industrie numérique et l'éducation.

Cette Coalition a fixé quatre objectifs à atteindre d'ici 2020 :

- former 1 million de jeunes chômeurs à des emplois vacants dans le numérique ;
- soutenir la mise à niveau des compétences et la reconversion de la main-d'œuvre ;
- moderniser l'éducation et la formation ; et
- réorienter et utiliser les fonds disponibles pour soutenir les compétences numériques.

Lors du [Sommet social qui s'est tenu à Göteborg](#) en 2017, le président Jean-Claude Juncker a profité de l'occasion pour présenter l'éducation et de la culture comme essentielles afin de bâtir des sociétés inclusives et cohésives, « des moteurs de la création d'emplois, de la croissance économique, de l'équité sociale et, en fin de compte, de l'unité ». À cette occasion, la Commission européenne a présenté sa contribution au [Renforcement de l'identité européenne par l'éducation et la culture](#), en invitant les États Membres, dans le plein respect de la subsidiarité, à collaborer avec l'UE pour la mise en place de l'Espace européen de l'éducation d'ici à 2025.

L'Espace européen de l'éducation devrait inclure :

- (i) la mobilité de l'apprentissage ;
- (ii) la suppression des obstacles à la reconnaissance des qualifications ;
- (iii) la modernisation de l'élaboration des programmes scolaires ;
- (iv) l'amélioration de l'apprentissage des langues ;
- (v) la création d'universités européennes de niveau international, aptes à travailler ensemble au-delà des frontières ;
- (vi) l'amélioration de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie ;

- (vii) la promotion de l'innovation dans l'enseignement à l'ère du numérique ;
- (viii) le soutien accru des enseignants ;
- (ix) l'investissement dans l'éducation, par l'utilisation du Semestre européen pour soutenir les réformes structurelles, par l'utilisation des instruments d'investissement de l'UE afin de financer l'éducation et par la fixation d'un critère de référence permettant aux États Membres d'investir 5 % du PIB dans l'éducation ; et
- (x) la préservation du patrimoine culturel et la promotion du sentiment de l'identité et de la culture européenne.

Les [conclusions du Conseil européen](#) de décembre 2017 invitaient les États Membres, le Conseil et la Commission à :

- a) renforcer et étendre le programme Erasmus+, afin de favoriser l'apprentissage des langues ; et
- b) encourager la coopération entre les États Membres en matière de reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur et de fin d'études, afin de faciliter la mobilité des étudiants et les partenariats entre établissements d'enseignement supérieur.

D'autres questions qui devaient être abordées ont également été soulignées : (i) les défis en matière de compétences liés à la numérisation, (ii) l'apprentissage tout au long de la vie et l'approche axée sur l'innovation dans l'éducation et la formation et (iii) le développement des industries culturelles et créatives.

En janvier 2018, la Commission européenne a présenté trois initiatives visant à améliorer les compétences clés et les talents numériques, ainsi que la dimension européenne de l'éducation : une

[Recommandation du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#), un [Plan d'action en matière d'éducation numérique](#) et une [Recommandation du Conseil sur les valeurs communes, l'éducation inclusive et la dimension européenne de l'enseignement](#). Ces initiatives ont été suivies, en mai 2018, d'un deuxième paquet, qui constituait une réponse aux invitations faites par le Conseil européen de décembre 2017 et contenait :

- i. un ensemble de propositions visant à [renforcer le rôle des politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de la culture](#) pour rendre l'Europe plus compétitive, plus inclusive et plus cohésive ;
- ii. une stratégie pour la jeunesse pour la période 2019-2027 ;
- iii. un nouvel agenda européen de la culture ; ainsi que
- iv. des Recommandations du Conseil sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'enseignement et l'apprentissage des langues et les systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance.

Une [étude](#) demandée par la commission CULT du Parlement européen (août 2018) a analysé les priorités du Plan d'action en matière d'éducation numérique, en indiquant qu'il existait différents niveaux de dépendance des établissements d'enseignement et de formation du marché du travail. Au vu de cette analyse, quand cette dépendance est forte, les décideurs politiques nationaux se doivent d'offrir davantage de soutien, mais la Communication de la Commission « manque de vue plus stratégique » sur cette question. D'un autre côté et compte tenu de la complexité des dispositions en matière de gouvernance de l'éducation, la commission CULT a vu bien d'avantages d'un système commun d'échange de données, de normes

de stockage et de modèles de certification numérique. Elle a suggéré également que les établissements d'enseignement bénéficient de soutien financier pour passer de la version papier aux certifications électroniques des compétences.

De même, la Commission européenne a été invitée à élaborer une feuille de route claire visant à faciliter la participation des femmes aux carrières dans le domaine des TIC et des STIM.

En novembre 2018, le Conseil de l'Union européenne a adopté une [résolution](#) concernant la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027, invitant les États Membres à encourager la participation démocratique de tous les jeunes à la société et aux processus démocratiques. En outre, le Conseil a attiré l'attention sur les possibilités de mobilité transfrontalières pour les jeunes et les animateurs socio-éducatifs, sur les systèmes efficaces de validation et de reconnaissance des aptitudes et des compétences, ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme de travail européen en faveur de la jeunesse pour la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail avec les jeunes.

Dans sa [Résolution](#) du 11 décembre 2018 sur l'éducation dans l'ère numérique, le Parlement européen liait l'acquisition des compétences numériques à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, en indiquant que les systèmes d'éducation et de formation devaient offrir des possibilités de mettre et remettre à niveau les compétences, à tous les groupes d'âge. Toutefois, le Parlement européen a précisé que cette transformation des systèmes d'éducation et de formation ne devrait pas se faire au détriment des compétences traditionnelles et humanistes et qu'il convenait d'accorder une attention particulière à la protection des mineurs contre

les risques liés à l'utilisation de l'Internet et des outils TIC. Enfin, les États Membres ont été invités à investir davantage afin de (i) fournir de l'Internet de haut débit à toutes les écoles, (ii) promouvoir et financer les initiatives régionales et locales soutenant l'innovation, (iii) développer des programmes d'alphabétisation numérique dans les langues minoritaires et régionales d'Europe, (iv) recenser les lacunes existantes en matière de compétences, (v) étendre la culture numérique et d'Internet et (vi) établir un niveau élevé de connectivité et d'inclusion numériques.

Quant à l'Espace européen de l'éducation et dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité, le [Conseil](#) (Éducation, jeunesse, culture et sport) a adopté, le 22 mai 2019, deux recommandations sur [l'enseignement et l'apprentissage des langues](#) et [les systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance](#). Leurs objectifs étaient d'aider tous les jeunes à acquérir des compétences dans deux autres langues, en plus de leur langue maternelle, et d'aider les États Membres dans leurs efforts visant à améliorer l'accessibilité et la qualité de leurs systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance. Le Conseil a également adopté des [conclusions](#) sur les jeunes et sur l'avenir du travail, en mettant l'accent sur la capacité des systèmes d'éducation et de formation de s'adapter et réagir, sur la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, sur la facilitation de la transition de l'école au travail et du travail au travail et sur l'égalité d'accès à des emplois de qualité pour tous les jeunes à l'avenir.

Questions à débattre :

1. *Qui devrait gérer les changements du marché du travail à la suite de la révolution numérique et du progrès*

technologique ? (niveau national / partage des responsabilités ?)

2. *Quel serait le rôle des Parlements nationaux dans le futur marché du travail ?*
3. *Les Parlements nationaux sont-ils disposés à soutenir un cadre européen commun dans le domaine de l'éducation et de la formation ?*